



LA GAZETTE DE VILLENEUVE- SUR-VERBERIE

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS DE JUILLET 2021

INFORMATIONS UTILES

Mairie de Villeneuve-sur- Verberie

26 bis rue des Flandres
60410 VILLENEUVE-SUR-
VERBERIE

Tél. : 03 44 54 70 12

Fax : 03 44 54 12 49

Adresse mail : [villeneuves-
v.mairie@wanadoo.fr](mailto:villeneuves-v.mairie@wanadoo.fr)

Site internet : [www.mairie-
villeneuvesurverberie.fr](http://www.mairie-villeneuvesurverberie.fr)

Horaires

Mardi : 14h00 - 17h00

Jeudi : 9h30 - 12h00

Vendredi : 14h - 17h30

LE PETIT MOT DU MAIRE

Sur cette ancienne carte postale, le texte date de 1904, le tilleul de la place de l'Église est déjà un bel arbre.

Quelle est sa date de plantation ? Nous l'ignorons. Cette carte postale est le seul indice que nous ayons.

Un dimanche soir du mois d'avril, une de ses branches charpentières a cédé.

Nous avons constaté qu'il était pourri et mangé par des insectes. Il a tout de même été décidé de faire réaliser une expertise de tous les tilleuls de la commune. Les résultats ont montré que nous ne pouvions pas le sauver, nous nous sommes donc résolus à le faire abattre non sans émotion.

Au fil des décennies le tilleul a accompagné l'histoire de notre village.

Planté sur la place de l'Église, il a été le témoin de la vie de chacun, des naissances, des mariages, des décès, des jours heureux, d'autres moins, ainsi que des petits et des grands moments de l'Histoire de notre pays,

Il aurait eu des choses à nous raconter, il est parti avec tous ses secrets.

La question se pose maintenant, faut-il le remplacer ? Au même endroit ?



BILAN DE LA CAMPAGNE DE VACCINATION

Brice GRZESIAK, conseiller municipal de Villeneuve, a continué l'accompagnement des personnes âgées qui souhaitent se faire vacciner. Il y a eu environ 7 administrés qui nous ont demandé de prendre rendez-vous et de les accompagner au centre de vaccination de Pont-Sainte-Maxence pour les deux injections.

APA

L'**Allocation Personnalisée d'Autonomie** (APA) est une prestation versée par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'**Autonomie** (CNSA). Elle aide à payer les dépenses nécessaires pour rester vivre à son domicile, en résidence autonomie ou en accueil familial.

Les conditions :

- Vous devez être âgé d'au moins 60 ans.
- Vous devez habiter en France de manière stable et régulière.

Vous devez résider :

- soit à votre domicile,
- soit au domicile d'un proche qui vous héberge
- soit chez un accueillant familial
- soit dans une résidence autonomie (anciennement appelée *foyer-logement*)

Vous pouvez vous procurer un dossier de demande d'APA auprès des services du département, de votre mairie (CCAS), ou d'un point d'information local dédié aux personnes âgées.

ACTIVITÉS PROPOSÉES AUX JEUNES DE LA CCPOH

La CCPOH organise tous les ans durant une grande partie de l'été, des ateliers, des sorties et autres activités pour la jeunesse du territoire. Le magazine « HOP ! » répertorie l'ensemble de ses propositions.

PLUS D'INFORMATIONS SUR LE LIEN DE LA CCPOH :

[Hop ! Été 2021 - CCPOH](#)

ACTUALITÉS RÉGLEMENTAIRES

DÉTECTEURS DE MÉTAUX

Arrêté d'interdiction d'utilisation des détecteurs de mines et de tous les appareils détecteurs de métaux dans le département de l'Oise du 28 avril 1997.

CONSIDÉRANT, l'utilisation de détecteurs de mines et de tous appareils détecteurs de métaux dans la zone des combats des derniers conflits s'étant déroulés dans le département s'avère dangereuse en raison de la présence d'un grand nombre d'engins non explosés et constitue un acte de recherche d'objets pouvant intéresser l'histoire.

Article 1 : l'utilisation de détecteurs de mines et de tous appareils détecteurs de métaux est interdite **sur tout le territoire du département de l'Oise.**

INTERDICTION DE DÉTRUIRE LES NIDS D'HIRONDELLES

Sont interdits la destruction ou l'enlèvement des œufs ou des nids, la mutilation, la destruction, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle, la naturalisation d'animaux de ces espèces, qu'ils soient vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur détention, leur mise en vente, leur vente ou leur achat ». Tout contrevenant est passible d'une amende de 15 000 euros et/ou d'une peine d'emprisonnement d'une durée maximale de 1 an (art. L415-3 et suivants du Code de l'environnement).

J'AIME MON VILLAGE, JE L'ENTRETIENS

Notre commune composée de son bourg Villeneuve et de ses deux hameaux, Yvillers et Noël-Saint-Martin, a la particularité d'être très étendue. Depuis plusieurs années maintenant la municipalité a recours à une entreprise pour entretenir certains de ses espaces verts, en particulier les hameaux d'Yvillers et de Noël-Saint-Martin.

Pour le bourg, c'est notre agent technique qui est chargé des tontes et désherbages des entrées de village, des biens communaux et de l'entretien des deux cimetières.

Pour l'entretien des trottoirs sur l'ensemble de la commune, les habitants sont encouragés à nettoyer, désherber et même fleurir s'ils le souhaitent, devant et sur les pourtours de leur propriété, chaque propriétaire est responsable de ses pieds de mur.

Il nous semble important de valoriser notre patrimoine bâti par la végétalisation, fleurir plutôt que laisser pousser les mauvaises herbes. La commune pourrait évidemment tout entretenir mais cela aurait un coût qu'il faudrait répercuter.

Il est important également dans une période où nous souhaitons de la démocratie participative que chacun d'entre nous prenne sa part. C'est un geste écocitoyen. C'est pour cela que nous lançons cette opération afin de montrer l'attachement que nous avons tous pour notre commune.

« J'AIME MON VILLAGE, JE L'ENTRETIENS »

Tout simplement parce que nous avons tous envie de vivre dans une commune propre et agréable.

MERCI A TOUS CEUX QUI LE FONT DÉJÀ ET A CEUX QUI VONT REJOINDRE CE MOUVEMENT.

ACTUALITÉS TRAVAUX

ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX A NOEL-SAINT-MARTIN ET A YVILLERS

TRAVAUX NOEL-SAINT-MARTIN

Depuis deux mois, la SICAE effectue des travaux à Noël-Saint -Martin. Ne pouvant accéder, en cas de problèmes ou de pannes, à la partie boisée et pentue du territoire, située entre le haut et le bas de Noël -Saint-Martin, la SICAE a décidé d'enfouir son réseau électrique. Cela permettra de supprimer les poteaux en mauvais état et de les remplacer.

TRAVAUX YVILLERS

Initialement prévus au printemps 2020, les travaux d'enfouissement des réseaux électriques, téléphones et fibres ont dû attendre car nous nous sommes rendu compte que les canalisations d'eau sur cette portion étaient vétustes et nécessitaient un remplacement. Le temps de se rapprocher du SIBH en charge de l'eau potable, d'établir les plans et de rencontrer les différentes entreprises, nous pouvons annoncer que les travaux commenceront à la mi-septembre 2021. Ainsi cette rue sera entièrement refaite aux normes, la première moitié ayant été réalisée en 2010.

ACHAT DU TERRAIN WASHEUL

Comme beaucoup le savent déjà, la très belle ferme de Monsieur Aimé WASHEUL rue des Flandre a été à vendre quelque temps. Le conseil municipal a très longtemps hésité à se porter acquéreur de cette belle bâtisse. Différents projets ont mûri dans nos esprits. Cependant nous avons fait le choix de ne pas l'acheter. Les montants à engager pour sa réhabilitation sont colossaux. Nos cœurs disaient OUI mais notre raison disait NON.

En revanche, nous souhaiterions que la commune devienne propriétaire de la partie supérieure de la ferme. La transaction suit son cours.

LE TROTTOIR ENFONCE

Un affaissement aussi nommé un « flash dans l'enrobé » sur le trottoir rue des Flandres, coté pair a été constaté.

Étant donné qu'en dessous se situe un des puits chantants du village, nous voulions vérifier l'état de la couverture. Une entreprise a effectué un diagnostic et la conclusion a confirmé que le puits est toujours consolidé. Le problème a été détecté derrière le mur accolé au trottoir, situé dans le domaine privé. Dans l'attente des travaux, il est demandé aux piétons de contourner le chantier ou de traverser sur le trottoir d'en face.

MICRO STATION ÉPURATION

A la suite des nouvelles constructions de la rue des jardins et des coquelicots, une micro station d'épuration a été installée. Cependant depuis 2015, cette installation n'a fait l'objet d'aucun entretien, et aujourd'hui elle est dans un très mauvais état. La commune a fait venir une entreprise qui étudie l'état général de toute l'installation. Le montant des travaux risque d'être très élevé.

ACTUALITÉS CULTURELLES ET PATRIMOINES

FÊTE DU VILLAGE

L'an passé nous n'avons pas pu nous retrouver durant le légendaire pot du maire qui a lieu généralement le samedi soir, la veille de la brocante, dernier dimanche d'août. Nous espérons très fortement que la situation sanitaire et réglementaire nous permettra d'organiser cette fête cette année. La commission de la Communication, de la jeunesse et des animations s'est réunie et a organisé les préparatifs. Nous reviendrons vers vous durant l'été pour vous tenir informé de l'avancée de cet événement.

LES NOUVEAUX BOULANGERS



Début juin nous avons vu l'arrivée tant attendue de nos nouveaux boulangers, Eddy et Estelle.

Après nous avoir donné énormément de satisfaction gustative et humaine, Lise et Jérôme sont partis vers de nouveaux horizons. Eddy et Estelle ont pris la relève et nous leur souhaitons chaleureusement la bienvenue.

CONCOURS PHOTO DES HAUTS-DE-FRANCE

L'Union Régionale des Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement des Hauts-de-France organise un concours photo sur le thème des « Paysages en Hauts-de-France, une création permanente ». Ce concours s'étend jusqu'au 31 août 2021.

Si vous êtes un passionné de photos et que vous souhaitez valoriser votre région, inscrivez-vous sur le site : <https://bit.ly/3wmlw50>

NOUVELLES DE LA CCPOH

Près de 126 000 femmes ont été victimes de violences conjugales en 2019. L'État, le Département se mobilisent mais il est important d'agir localement. C'est pourquoi, 14 maires de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte se sont unis pour soutenir le projet du film documentaire « Plus jamais » porté par l'association Les Compagnons du Marais.

Un clip vidéo a été réalisé avec les maires qui ont souhaité s'investir et porter leur voix pour délivrer un message d'espoir aux côtés des témoignages de **Christine, Fatima, Erika, Cristelle et Magda**. Ces 5 femmes victimes de violences conjugales, au passé douloureux, souhaitent encourager toutes celles ayant subi des violences à passer le cap pour aller vers une nouvelle vie.

PLUS DE RENSEIGNEMENT SUR LE SITE DE LA CCPOH

ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

RURAVILLE

L'association de foot RURAVILLE a repris les entraînements pour les enfants et pour les seniors. Nous recrutons des joueurs pour les catégories enfants de 5 à 12 ans. Et nous voudrions faire une équipe de vétérans et nous recherchons des joueurs de plus de 35 ans pour cette catégorie.

Merci pour leur participation à la FAN ZONE organisée dans le cadre de la projection des matchs de football de l'équipe de France pendant l'EURO 2021.

LES 3 VILLAGES EN FÊTE

L'association des 3 Villages en fête en collaboration avec Ruraville a participé à la soirée « fan zone » dans la cour de la Mairie le lundi 28 Juin 2021 pour le match France-Suisse.

L'association des 3 Villages en fête a offert une place de cinéma au Majestic de Compiègne pour le Noël des enfants.

Prochaine manifestation organisée par l'association des 3 Villages en fête: **BROCANTE le dimanche 29 Août 2021.**

Vous pouvez vous inscrire dès à présent sur la page Facebook de l'association ou par le biais du flyer en cours de distribution.

LES MARMOTS DE NOS VILLAGES

L'association des parents d'élève de l'école de Villeneuve-sur Verberie a eu très peu d'activité depuis les vacances de Pâques. Nous espérons que les conditions sanitaires nous permettront de reprendre un rythme normal en recommençant dès septembre, le jour de la rentrée scolaire, à convier les parents à un petit déjeuner de bienvenue à l'école.

L'association des Marmots de nos villages a participé au financement de la sortie de fin d'année de l'école à hauteur de 500 euros.

VIE DE L'ÉCOLE

Les classes qui ont participé à des concours ont malheureusement perdu.

Pour se remonter le moral, en cette fin d'année, tous les élèves de l'école bénéficient de l'intervention de Solène de VTT COACH dans le cadre du Savoir Rouler. Quel plaisir de voir les enfants progresser sur leurs vélos !

Une sortie est aussi organisée pour le dernier jour à la base nautique de Saint-Leu-d'Esserent.

D'ici une semaine, tout le monde sera en vacances et nous espérons que nous pourrions tourner la page de cette année difficile dans le respect des conditions sanitaires.

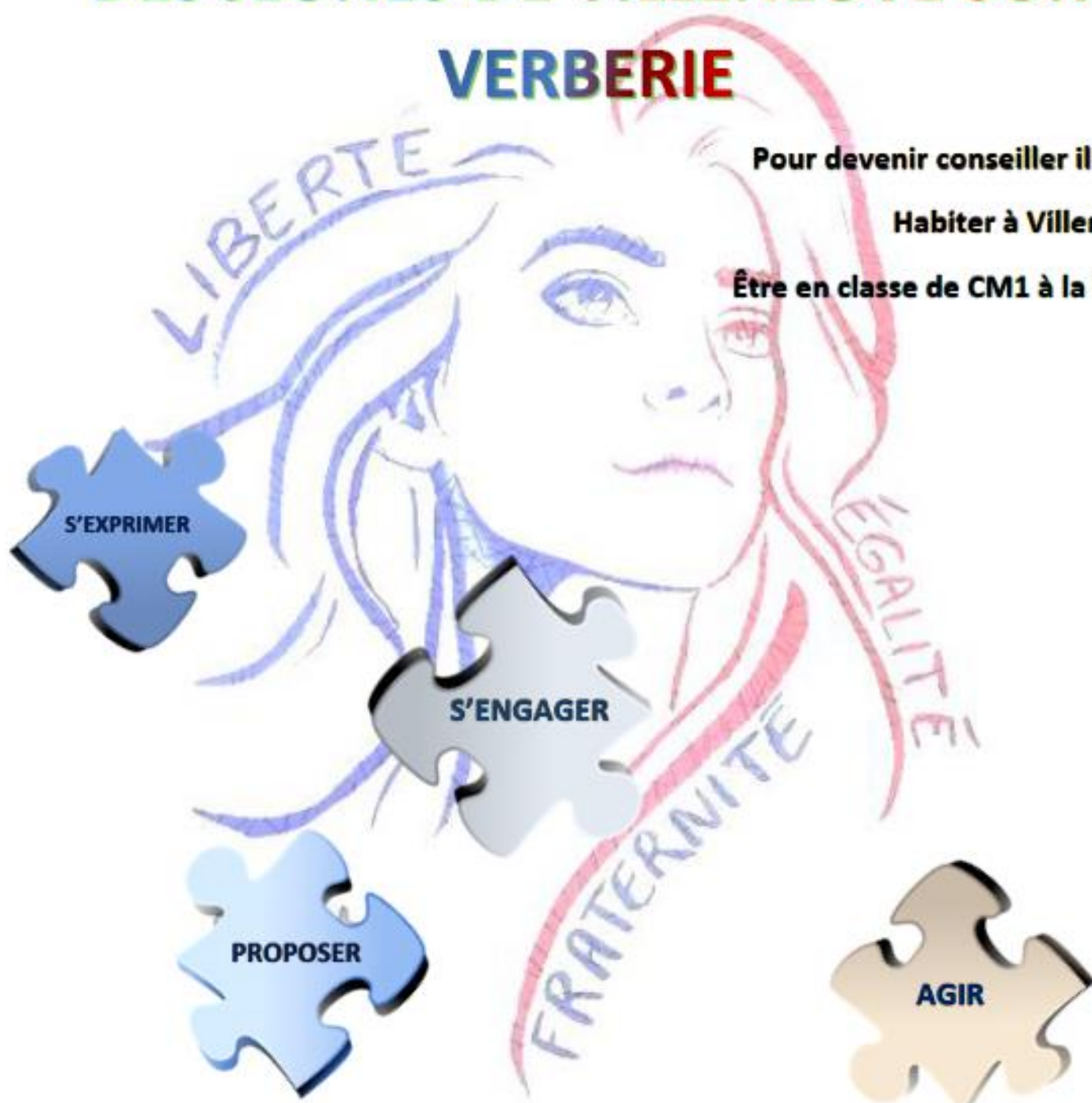
Nous souhaitons un bon courage pour les CM2 qui vont passer en 6^{ème}.

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES DE VILLENEUVE SUR VERBERIE

Pour devenir conseiller il faut :

Habiter à Villeneuve

Être en classe de CM1 à la 3ème



POUR RETIRER SA FICHE DE CANDIDATURE

Les documents sont disponibles auprès de la mairie à partir du 2 septembre 2021 pendant les horaires d'ouverture au public.

Dossier à remettre en mairie avant le 17 septembre 2021

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Un sujet très particulier nous tenait à cœur : **le Conseil Municipal des Jeunes.**

Ce projet, voulu par l'ensemble du conseil municipal, relève de la compétence de la commission communication, animation, jeunesse.

A quoi sert un CMJ ?

Le CMJ a pour but d'intégrer les jeunes dans le tissu démocratique et dans la responsabilité républicaine.

En intervenant sur des projets existants ou en créant leur propre projet, les jeunes peuvent mieux nous faire part de leurs attentes. Cet échange devrait également leur permettre de mieux comprendre les prises de décision des conseils municipaux.

Un Conseil Municipal des Jeunes est à la fois un lieu :

- d'apprentissage de la citoyenneté,
- d'expression et de parole,
- de proposition et de réalisation de projets,
- de décision.

Qui peut faire partie du CMJ ?

Le **CMJ** sera composé d'un groupe de 12 enfants âgés de 9 à 14 ans. Ils seront élus pour 2 ans. La composition du Conseil Municipal des Jeunes est la suivante

- 4 enfants du cm1 et du cm2
- 4 enfants de 6^{ème} et 5^{ème}
- 4 enfants de 4^{ème} et 3^{ème}

Un référent élu et un référent non élu encadreront le CMJ afin d'organiser les réunions, d'accompagner l'élaboration des projets et de vérifier leur faisabilité.

Comment participer au CMJ ?

Les candidats à l'élection du Conseil Municipal des Jeunes retireront un dossier de candidature auprès de la mairie. Si le nombre d'aspirants au mandat d'élus est de 12 voire moins, ils seront conseillers municipaux d'office, mais si le nombre d'enfants est supérieur à 12, une élection aura lieu.

Comment voter ?

Un représentant légal ou l'enfant-électeur viendra s'inscrire sur la liste électorale des jeunes en Mairie. Seuls les enfants scolarisés dans les classes comprises entre le cm1 et la 3^{ème} peuvent être électeurs. Ensuite, la commune remettra une carte d'électeur afin de venir voter en Mairie le jour de l'élection.



EQUIPE EDITORIALE

DIRECTRICE : Monique Ego

REDACTION : Myriam Ben Saïd

Cécile Cherid